

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

N° 247215

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**DOMAINE : 8.3 Voirie**

**OBJET : Balisage dans le cadre de la réalisation de carottage pour le compte du CG13  
RD9 HORS SECTEUR PNRQAD  
A compter du 26/08/2024 jusqu'au 13/09/2024**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,  
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,  
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,  
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,  
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,  
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **TECHNISIGN ZI Nord Av Denis Papin-BP 50021 – 13655 ROGNAC cedex** pour le compte de : **Ginger CeBTP**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

### ARRÊTE

**Article 1 :** Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

**Article 2 :** Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

**Article 3 :** L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le **09 AOUT 2024**

Le Maire,  
Eric Le Dissès

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*



24T215

# ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION



En date du **09 AOUT 2024**

## LOCALISATION DE LA DEMANDE

**RD9**

### PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

### LE PETITIONNAIRE ... TECHNISIGN

**Adresse** ZI Nord-629 Avenue Denis PAPIN-  
BP 50021-13655 Rognac cedex

**Tél./FAX** 06 37 27 03 74

**MAIL** w.juванon@technisign.net

### POUR LE COMPTE DE

**Ginger CeBTP (Claire Babin 06 27 51 08 06)**

### DATES ET DUREE DES TRAVAUX

Du 26/08/2024 au 13/09/2024

Durée des travaux : 1 nuit

### NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Balisage dans le cadre de la réalisation de carottage pour le compte du CG13

#### Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui  Non

DAET

Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT de 21h à 6h

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

TRAVAUX

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT TRICOLORE  
si besoin

30 KM/H

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION  
Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

PROTECTION DES PIETONS

BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION BENNE

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques

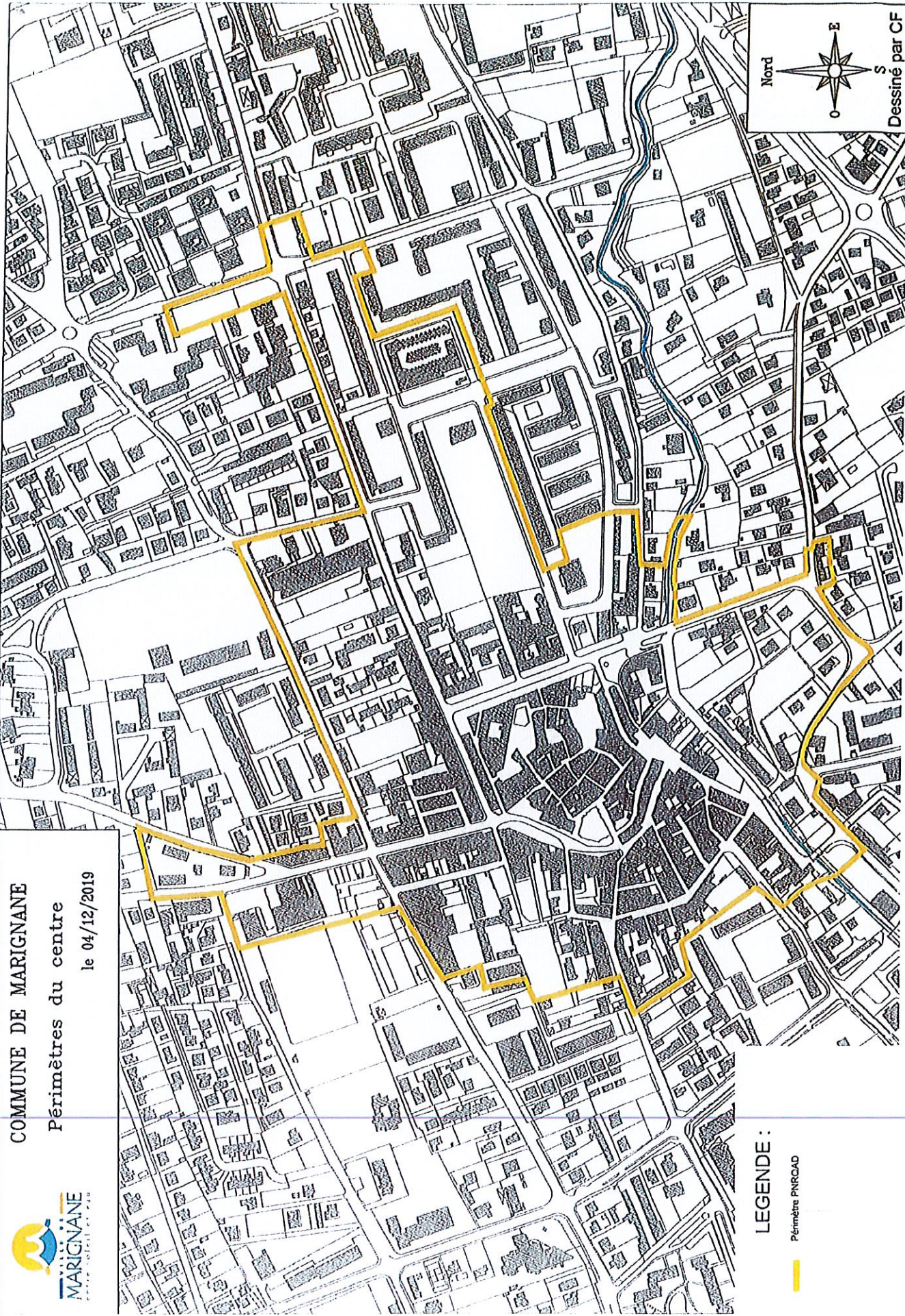




COMMUNE DE MARIGNANE

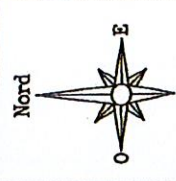
Périmètres du centre

le 04/12/2019



LEGENDE :

Périmètre PNRCAD



Dessiné par CF